FOCUS EXPRESS

Décembre 2022

Section Chronopost

Cfdt:

L'AMBIVALENCE DE LA DIRECTION DANS TOUTE SA SPLENDEUR

Une direction girouette

Que de beaux discours pour toujours tenter de séduire les organisations syndicales. Maitrisant l'art de l'hypnose et du beau verbe, la direction, grande professionnelle qu'elle est, arrive souvent à toutes les convaincre de la sincérité de ses promesses.

Dans le cadre de la négociation « revoyure NAO 2022 » liée à l'inflation, la direction tel le serpent Kaa dans le livre de la jungle**, prédateur sans état d'âme,** s'était lancé dans une danse ondulante dans le but d'hypnotiser les organisations syndicales.

La négociation a été ardue. La tension nettement palpable tant les enjeux étaient importants au regard de la situation inflationniste que les salariés subissent.

« Si la manipulation était payante nous serions riches depuis des siècles »

Marie Jo Clement

L'encre n'était pas encore sèche sur l'avenant du 05 octobre que la direction revenait sur une des dispositions à savoir verser la prime « d'aide au transport » en net **(2 fois 100€)** sans tenir compte des absences (maladies …). L'accord est pourtant clair. Limpide. N'en déplaise à certains qui se font défenseurs de la direction en arguant d'un compte rendu de négociations. Les mêmes qui écrivent défendre les intérêts des salariés. Quel cinéma !!!

Ainsi de nombreux collègues sont aujourd'hui défavorablement impactés sur cette prime alors qu'ils ne devaient pas l'être au regard du contenu de l'accord.

<u>Après les primes trimestrielles, les salariés se sentent une nouvelle fois volés.</u>

De fait, la CFDT a rappelé la direction à ses responsabilités et l'invite à se ressaisir… A défaut, la CFDT agira. A commencer par un durcissement du dialogue social sur les prochains mois. **En attendant la CFDT, au travers de son avocate, a officiellement interpellé la direction sur le sujet. Les discussions sont en cours.**

La CFDT …. toujours à la barre du dialogue social

La CFDT remplit totalement son rôle de première organisation syndicale à Chronopost. Marquant toujours de son empreinte chaque négociation. Rythmant très souvent le concert des échanges. Donnant du corps au contenu des débats. Insufflant de la vitalité à chaque réunion. N'hésitant jamais à bousculer la direction. Un engagement total qui fait souvent bouger les lignes.

<u>Petit rappel :</u> L'accord sur le pouvoir d'achat du 06 octobre 2022 signé à l'unanimité des organisations syndicales porte indubitablement la marque de la CFDT.

N'en déplaise à certains opportunistes, spécialistes des recyclages d'idées et de pâles copies d'un collectif qui a définitivement fait ses preuves dans les combats à mener et à gagner, la CFDT est la seule à avoir demandé et obtenu :

- **une augmentation générale en €uros (70€ dès l'ouverture de la négociation). <u>Le résultat final étant de 50€ pour tous les salariés jusqu'à 55000€/brut annuel.</u>**

- **une prime « d'aide au transport » (300€ dès l'ouverture de la négociation). <u>Le résultat final étant de 2 fois 100€ soit 200€ au total.</u>**

- **l'augmentation de la prise en charge des abonnements de transport en commun (100% dès l'ouverture de la négociation). <u>Le résultat final est une prise en charge de l'employeur à hauteur de 75%.</u>**

« L'égalité est le premier élément de la félicité, de la paix et des vertus ».

Nicolas de Condorcet

Avec la CFDT ce n'est pas du blabla ou de faux semblants ….
C'EST JUSTE DU CONCRET

Egalité F/H …. à quand l'équilibre ?

La direction a beau jeu d'agiter son oriflamme d'exemplarité sur le sujet de l'Egalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes, on est encore loin de l'équilibre.

Il ne s'agit nullement d'un équilibre 50/50 sur l'ensemble des emplois à Chronopost qui, il faut le rappeler, est une entreprise de transport express et de manutention.

En majorité les femmes seront toujours plus concernées par les congés de maternité et parentaux, l'éducation des enfants, les contraintes familiales, les parcours professionnels et les évolutions de carrière compliquées. C'est la réalité.

Pour autant il est aujourd'hui juste et équitable de ne pas oublier les hommes dans toute leur diversité. La société civile a évolué et leur a donné de nouveaux droits.

La négociation devait donc porter sur la rémunération à postes comparables, les aménagements de carrières, les accompagnements dans les difficultés de la vie, la formation continue, la garantie des augmentations annuelles le temps des absences maternité/parentaux (PMA et adoptions comprises), l'adaptabilité des horaires de travail face à certaines contraintes familiales.

<u>Ancré dans cette vision, le collectif CFDT avait donc proposé :</u>

- **D'élargir** l'accès à la formation aux femmes qui ne managent pas.
- **D'accompagner** et de prendre en charge des cas extrêmes (violence conjugale, sans domicile fixe …). Soutien pour la recherche d'un appartement etc …
- **De mettre** en place une politique de formation devant permettre aux femmes aux carrières « hachées » de pouvoir évoluer professionnellement au sein de l'entreprise.

- **D'élargir** à l'ensemble des femmes la rémunération majorée de 20% jusqu'à 55K€/an.
- **De développer** l'emploi féminin dans la population Maîtrises et Cadres via l'ensemble des faisceaux de recrutement.
- **De faire** bénéficier du dispositif pour les examens médicaux (grossesses) aux salariés en parcours PMA (femmes et hommes).
- **D'afficher** obligatoirement sur l'ensemble des sites une information interdisant et condamnant les propos sexistes et violents.
- **D'obtenir** 2 heures rémunérées de « rentrées scolaires » avec, pour les salariés de nuit la possibilité d'un aménagement horaire.

A la lecture du projet d'accord, il est une nouvelle fois avéré que la direction n'a pas été à la hauteur des enjeux. <u>La CFDT ne signera donc pas le document.</u>

Négociation sur la QVCT ... tout faire pour arrêter le déclin

La CFDT fait le constat que ce sujet n'est absolument pas une priorité pour la direction. Elle l'a largement prouvé par son manque d'intérêt de la chose malgré un accord signé. La CFDT est convaincue que ce sujet est une dépense inutile aux yeux de la direction. Une ligne comptable qu'elle rêverait de supprimer !? **Chrono sait investir dans les nouvelles technologies mais en aucun cas pour la qualité de vie des salariés.**

La CFDT l'affirme. Sans changement majeur de la direction quant à son approche sur le sujet et sans engagements très clairs (chiffrés) la CFDT ne se rendra pas complice de la dégradation des conditions de travail et la désintégration de la santé des salariés.

<u>En conséquence le collectif CFDT a imaginé un cahier revendicatif à la hauteur de l'enjeu et propose entres autres :</u>

- **L'augmentation** de l'enveloppe annuelle pour l'organisation d'évènements de convivialité de 100 000€ à 300 000€. Répartition budgétaire équilibré par rapport aux effectifs des sites et des régions.
- **Obligation** d'aborder 2 fois par an le sujet de la QVCT dans les réunions RPX.
- **Aménagement** obligatoire sur chaque site de vrais espaces détentes et prévoir obligatoirement ces aménagements pour toutes nouvelles ouvertures de sites.
- **Autorisations** d'absences rémunérées et/ou flexibilité des horaires de travail pour les salariés non RQTH mais souffrant de pathologie nécessitant des rendez-vous médicaux.
- **Proposer** aux salariés justifiant d'impératifs familiaux et/ou médicaux de passer de 5 à 4 jours de travail par semaine (tout en gardant leur durée de travail).
- **Adaptation/aménagement/flexibilité** des horaires de travail en cas de circonstances exceptionnelles telles que pénuries de carburant et/ou conditions climatiques (neige...). Adapter l'accord actuel sur le Télétravail.
- **Mise en place** sur chaque site de séances médicales mensuelles avec des spécialistes de la condition physique (Ostéopathe …). Les salariés bénéficiant au travers de la mutuelle de 2 séances annuel d'Ostéopathie il serait opportun de faire venir les spécialistes sur les sites de l'entreprise.
- **Achats** d'équipements tels que des « Exosquelettes » permettant de mieux appréhender le port de charges.
- **Anticipation** des périodes de grand froid et de canicule.
- **Inscrire** dans le règlement intérieur le droit à la déconnexion et obliger l'employeur à faire respecter ce droit.
- **Rappeler** dans l'accord le droit des lanceur d'alertes et informer les salariés de leur droit en cas de souffrance psychologique liée à l'activité professionnelle.

Pour la CFDT, la Qualité de Vie au Travail est juste essentiel pour maintenir la motivation des salariés

« Celui qui déplace la montagne, c'est celui qui commence par enlever les petites pierres »

Confucius

La Peak … ça pique

La CFDT est inquiète. Extrême fatigue des équipes, manque de ressources en personnel et en matériel de toutes sortes, défaillances en cascades de trop nombreux sous-traitants en lien avec les coûts qu'on leur impose etc … **chaque année le même scénario qui continue dramatiquement à se dégrader.**

A cela s'ajoute le rallongement continuel de la Peak Period. Black Friday, Cyber Monday, Fêtes de fin d'année, le tout concentré plus précisément sur le dernier trimestre. **Alors qu'il y a quelques années la Peak démarrait début décembre, elle commence maintenant mi-novembre (soldes).**

Pour preuve la pression de notre direction qui sans respecter le droit essentiel des salariés impose une politique toujours basée sur l'hyper rentabilité. **A ce niveau, la soi-disant Qualité de Vie au Travail n'est qu'une chimère… du vent, un faire-valoir, une simple posture de communication qui masque la triste réalité.**

Interdiction de poser des congés payés et des repos compensateurs entre le 07 novembre et le 24 décembre, **compression** des effectifs d'intérim, **pression** pour forcer les salariés à faire des heures supplémentaires etc… **le tout assaisonné** d'une ambition toujours plus dévorante pour absorber encore plus de colis.

BtoB, BtoC, ShopToShop, Food, Médical …tel un capitaine de chalutier hors norme, la direction a ordonnée détendre ses filets dérivants pour ratisser les fonds marins de la faune « colis ». La pression sur les équipes est juste colossale.

Messieurs les membres du CODIR. Arrêtez de penser toujours plus Business.
Vos collaborateurs ne sont pas des bagnards condamnés aux travaux forcés.

Prime trimestrielle…l'arnaque continue

Malgré plusieurs réunions entre la direction des opérations et les organisations syndicales, malgré une bibliothèque de critères accessibles sous Drive, aucune DRO n'est en mesure de se vanter de respecter ces critères de manière transparente.

Les salariés restent impactés sur des critères dits « toxique » sur lesquels ils n'ont aucune capacité de peser et se retrouvent pris au piège d'une désorganisation organisationnelle liée à la pression mise sur nos partenaires sous-traitants qui assurent à hauteur de 95% la distribution de nos colis. La faute revient à la direction qui applique aux sous-traitants des pénalités à des niveaux qui en découragent plus d'un …. Et donc qui pousse certains d'entre eux à cesser leur collaboration avec Chronopost.

Continuer à sabrer les primes des salariés en faisant perdre la totalité de la part collective (entre 130€ et 250€ selon les statuts) pour ensuite claironner avoir généreusement arbitré et réattribué 14€ aux mêmes concernés est juste écœurant.

Continuer volontairement à faire perdre de l'argent à des salariés qui ne peuvent même plus finir les fins de mois (certains sont à moins de 20€ prêt) est indigne.

La CFDT va donc faire le nécessaire pour rétablir les salariés dans leur droit.
Nous invitons les salariés concernés à consulter la bibliothèque des critères des primes trimestrielles sur Drive (catalogue critères) et à se rapprocher de la CFDT.
Ensemble nous allons mettre fin à ce scandale.

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT

Bruno KLEIN
DSC Titulaire
Elu au CSE
Membre titulaire au Comité de groupe Geopost
07 89 22 54 41
Bruno.klein@chronopost.fr

Jena TRAN
Elue au CSE Chronopost
Secrétaire du Comité de groupe Geopost
07 71 28 49 06
Jenachaby.tran@chronopost.fr

Ousmane GASSAMA
DS suppléant
Elu au CSE
07 61 50 09 26
grangas@msn.com

Olivier LAFUENTE
Elu au CSE
Secrétaire du CSSCT
06 13 58 81 57
Olivier.lafuente@chronopost.fr